



BP_a Travaux des Aménagements Paysagers

📌 OBJECTIFS

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle et professionnelle
- Interagir avec son environnement social
- Réaliser en sécurité les travaux d'entretien et de création d'un espace paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et des équipements
- Conduire en sécurité les engins de transports et de terrassement
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

↔ ORIENTATION ET PERSPECTIVES

Secteurs d'activités

- Entreprises du paysage
- Service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public

Type d'emplois accessibles

- Agent/e paysagiste des parcs et jardins
- Jardinier(e) paysagiste d'espaces verts
- Ouvrier(e) paysagiste des espaces verts

Poursuite d'études

- Brevet professionnel agricole
- Bac professionnel (dans le domaine du paysage)
- Certificat de spécialisation (CS) de niveau 3

🕒 DURÉE

1 année scolaire à temps plein

Volume total :

448h (13 semaines en entre de formation)

Rythme d'alternance* :

1 à 2 semaines en centre de formation

☑ PRÉ REQUIS

- Lire et comprendre un document usuel professionnel
- Résoudre un problème de mathématiques avec une ou plusieurs des quatre opérations

👤 POUR QUI ?

- Être âgé de 16 à 29 ans inclus (pas de limite d'âge pour les bénéficiaires d'une RQTH)
- Formation accessible à toute personne ayant pour projet d'aménager et entretenir les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés**

* Possibilité d'adaptation de parcours en fonction des acquis, du projet et de la situation du candidat

** Accès Personne à Mobilité Réduite

CONTENU DE LA FORMATION

3 Unités Capitalisables générales

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser les connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

2 Unités Capitalisables spécifiques aux Travaux des Aménagements Paysagers

- Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

3 Unités Capitalisables de spécialité

- Réaliser des travaux d'entretien d'un espace paysager
- Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Validation de 10 unités capitalisables pour obtenir la certification
- Les évaluations certificatives s'effectuent en unités capitalisables sous forme de mises en situation professionnelle
- Chaque unité capitalisable peut être obtenue indépendamment
- Il est possible d'être dispensé des blocs de compétences de matières générales pour les titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au CAP

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques en salle, démonstrations et mises en situation pratique sur les plateaux techniques de l'établissement :
 - Espaces verts sur l'établissement et avec des partenariats extérieurs
 - Matériel spécifique pour les travaux en espaces verts
- Interventions et visites professionnelles
- Adaptation de la pédagogie sur temps collectifs / individuels

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3
- Candidature possible toute l'année en dehors des périodes de fermeture du centre
- Prendre contact avec le centre de formation
- Signer un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Ouverture de la session sous réserve d'un effectif suffisant

TARIF DE LA FORMATION

- Prise en charge par le fond formation de l'employeur
- Pas de frais pédagogiques supplémentaires

RÉMUNÉRATION

Variable en fonction de l'âge de l'apprenti et du nombre d'années en apprentissage

Détails sur alternance.emploi.gouv.fr

INDICATEURS

Ré ouverture à la rentrée 2023